



Règlement Color Run 2024

Article 1 : Organisateur, lieu de la course, informations :

La Color Run est organisée à Evry Courcouronnes par l'association Evry ASU.
Le départ et l'arrivée se situent sur la Place des Droits de l'Homme et du Citoyen,
Toutes les informations pratiques sont consultables sur le site <https://evryurbantrail.jimdofree.com>

Article 2 : Dates, horaires

La color aura lieu le samedi 16 mars 2024.
13h15-15h15 retrait du pack color et des dossards pour la marche
15h00 : animations
15h30 : Briefing
15h45 : Départ color avec stations de peintures et obstacles
17h15 : Festival Finish

Article 3 : Parcours

1 distance est proposée : 6km avec stations de peinture et obstacles
Le participant doit respecter scrupuleusement le tracé.
Le tracés est sur le site.

Article 4 : type d'épreuve

Épreuve non chronométrée et sans classement

Article 3 : Inscriptions :

3.1 : conditions d'inscriptions

La color est ouverte à tout public de plus de 6 ans.
Les mineurs doivent être accompagnés.
Les 16 et 17 ans peuvent être seuls avec une autorisation parentale qui sera à fournir lors de l'inscription.
L'autorisation parentale vierge est à télécharger sur le site.

3.2 Tarifs

- 15€ pour tout public de + de 16 ans
- 10€ pour tout public de 6 à 16 ans
- 10€ personnels de l'Université Paris-Saclay et Université d'Évry
- 10€ personnels de la mairie Evry-Courcouronnes
- 5€ pour les étudiants sur justificatif

3.3 Modalités d'inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site jusqu'à la veille de la course.

Article 4 : Annulation de l'épreuve

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve, aucun remboursement ne sera possible. Un report des inscriptions aura lieu sur la prochaine édition.

Article 5 : Sécurité, signalisation, assurance

5.1 : La sécurité

La sécurité sera assurée par des signaleurs et par la police municipale.
Chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.
Le parcours doit se réaliser à pied.
Les vélos ou tout autre moyen de locomotion est formellement interdit pour des raisons de sécurité et de nuisance à autrui.

5.3 : Signalisation

Le parcours sera matérialisé par des pancarte fléchés et par de la rubalise.
Les participants devront impérativement courir en suivant les pancartes de l'organisation

5.4 Assurance

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile.

L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course.

5.5 Dégradation-Vol :

L'organisation ne sera pas tenue responsable de tout vol ou objet dégradé

Article 6 : Dossards « Welcome Pack »

Tous les participants auront, avant le départ de la course, **un t-shirt et des lunettes à porter obligatoirement lors de l'épreuve.**

Ce pack sera remis sur présentation papier ou numérique (téléphone portable, tablette, ...) du billet édité par HelloAsso du participant correspondant aux nom/prénom inscrit en ligne.

A défaut, le welcome pack ne pourra être remis et le coureur ne pourra pas prendre le départ.

Article 7 : Collation

Une collation sera offerte à l'arrivée de la course.

Article 8 : Secours

Une équipe de secouristes sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de se signaler

- En se présentant à un signaleur disposé sur le parcours
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Les secouristes de la course sont habilités :

- A mettre hors course tout concurrent dans l'incapacité physique de continuer l'épreuve.
- A faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- A faire hospitaliser les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

Article 9 : Droit à l'image

" J'autorise expressément les organisateurs de « Evry Courcou'Run' Color » ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée".

Article 10 : Acceptation du règlement

Toute inscription est soumise à l'acceptation de ce règlement.